Tarifs APMEP pour 2018

Adhésions, abonnements et frais d'expéditions des brochures

Projet adopté par le Comité national de l'APMEP de juin 2017
Applicables à partir du 1er octobre 2017

1. Qui peut adhérer à l'APMEP ?

Peuvent adhérer à l'APMEP toutes les personnes se préparant à exercer, exerçant ou ayant exercé des activités d'enseignement, de recherche, de formation, d'animation ou de contrôle concernant l'enseignement mathématique de la maternelle à l'université. Parmi elles :

- Les membres de l'enseignement public, de l'enseignement agricole, et de l'enseignement privé sous contrat ;
- Avec l'accord du bureau national, des personnes n'appartenant pas à ces catégories peuvent être membres de l'association.
- Les établissements scolaires, les bibliothèques universitaires ne peuvent pas adhérer mais peuvent s'abonner à la nouvelle revue de l'APMEP : *« Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP ».*

2. Avantages de l'adhésion à l'APMEP

Les adhérents de l'APMEP bénéficient :

- d'une réduction fiscale de 66 % sur le montant de l'adhésion au titre du don aux œuvres d'intérêt général ;
- du tarif « adhérent/abonné » pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP et de 5 % sur le prix public des brochures non APMEP) ;
- des droits réduits d'inscription aux Journées Nationales.
- de l'envoi de la nouvelle revue de l'APMEP : *« Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP »* et de l'accès à ses compléments numériques ;
- et pour les premières adhésions deux brochures cadeau en ajoutant 5,50 € pour les frais de port.

3. Comment adhérer à l'APMEP

Il est désormais conseillé d'adhérer en ligne sur www.apmep.fr dès le mois d'octobre.
L'appel à cotisation 2018 sera envoyé aux adhérents à jour de leur cotisation 2017 et aux ex-adhérents des deux années précédentes à la fin du mois de septembre. Des bulletins d'adhésion seront aussi disponibles au secrétariat (secretariat-apmep@orange.fr), sur le site www.apmep.fr et dans les Régionales de l'APMEP.

4. Reçu fiscal

Les reçus fiscaux seront disponibles sur le compte de l'adhérent dès la validation du paiement et envoyés par courrier postal à ceux qui n'ont pas encore communiqué leur adresse électronique à l'APMEP.
En cas de difficulté, il est possible contacter le secrétariat de l'APMEP : secretariat-apmep@orange.fr, tél. : 01 43 31 34 05.

5. Ressources de l'APMEP

L'APMEP ne vit que des cotisations de ses adhérents, de l'abonnement à sa nouvelle revue, de la vente des brochures qu'elle édite ou diffuse, des droits de photocopies de ses publications, des dons qu'elle perçoit et du bénévolat de tous ses responsables. Pour soutenir l'APMEP et encourager ses militants il est demandé aux adhérents :

- de renouveler leur adhésion ;
- d'abonner leur établissement à la nouvelle revue : *« Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP »* ;
- d'acheter les brochures de l'APMEP ;
- de déclarer à leur établissement les photocopies des publications de l'APMEP et de veiller à ce qu'il les transmette centre français d'exploitation du droit de copie (*www.cfcopies.com/*) ;

L'APMEP incite toutes les personnes reconnaissantes de la qualité des travaux réalisés par les bénévoles de l'association de faire un don.

6. Premières adhésions

Une première adhésion **ne peut évidemment être souscrite qu'une seule fois par une personne n'ayant encore jamais adhéré à l'APMEP**, elle permet de découvrir l'association, ses publications, ses activités, ses Journées Nationales,... à un prix avantageux. Les premières adhésions souscrites à partir du 1er septembre 2017 sont valables dès souscription et pour l'année civile 2018.

Catégorie professionnelle	*Étudiants*	*Stagiaires*	*1er degré*	*Service partiel*	*Contractuels*	*2nd degré*	*Supérieur, Inspecteurs*
prix	**10 €**	**30 €**	**30 €**	**30 €**	**30 €**	**30 €**	**30 €**

La première adhésion, et seulement elle, donne droit à deux brochures gratuites, moyennant 5,50 € de frais de port.
Brochures à choisir dans la liste suivante (dans la limite des stocks disponibles) :

- *Deux numéros de PLOT (correspond à une brochure)*
- *Deux numéros du Bulletin Vert (correspond à une brochure)*
- *Un numéro du Bulletin Vert + un numéro de PLOT (correspond à une brochure)*
- *Fondement de l'évaluation en mathématiques (n° 96)*
- *Jeux 4 : de l'intérêt des problèmes de rallye (n°97)*
- *Les statistiques en classe de seconde (n° 138)*
- *Graphes à deux voies (n° 149)*
- *Narrations de recherche (n° 151)*
- *Réflexions sur les programmes de maths école-collège (n° 159)*
- *Les problèmes du prof Ila Ransor (n° 1002)*
- *Olympiades Mathématiques de Première 2002 (n° 146)*
- *Olympiades Mathématiques de Première 2003 (n° 158)*
- *Olympiades Mathématiques de Première 2004 (n° 163)*
- *Olympiades Mathématiques de Première 2005 (n° 171)*
- *Olympiades Mathématiques de Première 2006 (n° 177)*
- *Olympiades Mathématiques de Première 2007 (n° 182)*
- *Pour un enseignement problématisé des maths au lycée T. 1 (n° 150)*
- *Pour un enseignement problématisé des maths au lycée T. 2 (n°154)*
- *Hommages à Gilbert Walusinski (n° 178)*
- *Henri Bareil, un visionnaire de l'enseignement des mathématiques (n° 189)*

7. Adhésion - Renouvellement d'adhésion

Catégorie professionnelle	*prix*
Premier degré	**45 €**
Services partiels	**45 €**
Contractuels, étudiants	**45 €**
Second degré Indice ≤ 458	**45 €**
Second degré Indice > 458	**75 €**
Enseignants dans le supérieur, Inspecteurs	**75 €**
Retraités	**39 €**

Catégorie professionnelle	*prix*
Conjoints d'adhérent	**39 €**
Soutien APMEP	**120 €**
Super soutien	**180 €**
Membres de l'UDPPC[1]	**57 €**
Membres de la SMF[2]	**57 €**
Membres de la SBPMef[3]	**57 €**

1-Union des Professeurs de Physique Chimie
2-Société Mathématique de France
3-Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française

8. Adhésion des membres des « sociétés partenaires » à l'APMEP

Les membres de l'Union des Professeurs de Physique et Chimie, de *l*a Société Mathématique de France et la Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française peuvent adhérer à l'APMEP pour **57 €**:

9. Adhésion des adhérents de l'APMEP aux sociétés « partenaires »

Adhésion à la SMF : **48 €** pour les adhérents de l'APMEP en tant qu'adhérent d'une société partenaire (voir : smf.emath.fr/…).

Adhésion à la SPBMef : les adhérents de l'APMEP peuvent adhérer directement à la SBPMef en tant qu'adhérent d'une société partenaire pour : **50 €** pour ceux qui résident en France métropolitaine,
65 € pour ceux qui résident dans les DOM-TOM,
80 € pour tous les autres,
28 € pour la « *e-cotisation* » avec la version électronique des publications.

Adhésion à l'UDPPC : pas de conditions particulières pour les adhérents de l'APMEP.

10.Abonnement à la revue « Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP »

En 2018, l'APMEP édite deux périodiques :

- La nouvelle revue « ***Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP*** » (4 numéros en 2018) qui remplace Le Bulletin Vert et PLOT,
- le ***BGV*** (*Bulletin à Grande Vitesse*), au moins 5 numéros par an, pour être informé sur l'actualité des mathématiques et de la vie de l'APMEP. Depuis janvier 2017, le BGV est en ligne (sauf le numéro spécial Journées Nationales).

Pour les adhérents

- « ***Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP*** » est envoyé gratuitement à tous les adhérents de l'APMEP. Ceux qui ne souhaitent pas recevoir cette revue devront en faire la demande au secrétariat de l'APMEP
- Tous les adhérents seront prévenus de la parution du **BGV**, ils pourront le consulter en ligne ou le télécharger. Ceux qui ne souhaitent pas être avertis devront le signaler en ligne.

Pour les établissements scolaires et les bibliothèques

Les établissements scolaires, les bibliothèques ne peuvent pas adhérer mais peuvent s'abonner à la nouvelle revue « ***Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP*** ». Il en est de même pour les personnes qui ne peuvent pas adhérer. Le BGV est réservé aux adhérents.

L'*abonnement seul ne donne pas la qualité d'adhérent.*

Les abonnements souscrits à partir du 1er septembre 2017 sont valables dès souscription et pour l'année 2018. Les frais de port sont inclus dans les abonnements. Les abonnés non adhérents à « *Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP* » bénéficient du tarif « *adhérent/abonné* » pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP et de 5 % sur le prix public des brochures non APMEP).
Les factures d'abonnement et d'achat de brochures seront établies au nom de celle ou celui qui règle la facture.

Prix de l'abonnement « *établissement* » à « *Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP* »
Les abonnements sont soumis à la TVA dont les taux varient selon trois zones géographiques :

Zone géographique	*Prix HT*	*Supplément pour frais postaux*	*Prix TTC*
Z1 : France, Andorre, Monaco, les particuliers de l'Union Européenne et les établissements européens qui n'ont pas de numéro de TVA intracommunautaire (TVA de 5,50 %)	56,87 €	0 €	**60 €**
Z2 : DOM-TOM (TVA de 2,25 %)	56,87 €	7 €	**65,15 €**
Z3 : pays hors Union Européenne et établissements européens ayant un numéro de TVA intracommunautaire (TVA à 0 %)	56,87 €	7 €	**63,87 €**

11. Participation aux frais de port et d'emballage des brochures

- **Aucun frais pour les brochures prises au siège national** de l'APMEP **ou dans les locaux des Régionales**.
- **Pour les brochures commandées en ligne sur www.apmep.fr**, : frais réels (emballage, affranchissement,…).
- **Pour les brochures commandées par courrier postal** :

Nombre de brochures	*Tarif*	*Prix vers la France, Andorre et Monaco*	*Prix vers OM 1*	*Prix vers OM 2*
1	Lettre verte	**4,50 €**	7,50 €	10,50 €
2	Lettre verte	**5,50 €**	11 €	16 €
3 ou 4	Colissimo	**9 €**	19 €	29,50 €
5 à 7	Colissimo	**9,50 €**	24 €	42,50 €

OM 1 : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, St Pierre et Miquelon, St-Martin, St Barthélémy
OM 2 : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises

Pour 8 brochures ou plus et les autres destinations, demander un devis au secrétariat de l'APMEP : secretariat-apmep@orange.fr - 01 43 31 34 05

12. Dons à l'APMEP

Toute personne reconnaissante de la qualité des travaux réalisés par les bénévoles de l'APMEP peut faire un don du montant qu'elle souhaite. Dès la validation du règlement elle recevra le reçu fiscal correspondant par courriel ou courrier postal.

---oOo---